



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHARENTE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2020-097

PUBLIÉ LE 12 NOVEMBRE 2020

Sommaire

Direction des territoires

16-2020-11-10-001 - Arrêté portant composition de la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme (2 pages)

Page 3

Direction des territoires

16-2020-11-10-001

Arrêté portant composition de la commission de
conciliation en matière d'élaboration de documents
d'urbanisme

ARRÊTÉ
**portant composition de la commission de conciliation
 en matière d'élaboration de documents d'urbanisme**

La préfète de la Charente
 Chevalier de la Légion d'honneur
 Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.132-14, R.132-10 et suivants ;

Vu le procès-verbal du 19 octobre 2020 de la commission de recensement des votes pour l'élection des représentants d'élus communaux à la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Charente par intérim,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme du département de la Charente est composée ainsi qu'il suit :

Membres de la commission élus par les maires et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de schéma de cohérence territoriale et de plan local d'urbanisme :

Membres titulaires		
	NOM – Prénom	Qualité
1	Laurent DANÈDE	Maire de Tourriers
2	Marina GRAMMATICO	Conseillère municipale de Genac-Bignac
3	Jean-Louis MARSAUD	Maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois
4	Jérôme ROYER	Conseiller municipal de Jarnac
5	Benoît SAVY	Conseiller municipal de Montrollet
6	Vincent YOU	Conseiller municipal d'Angoulême

Membres suppléants		
	NOM – Prénom	Qualité
	Jean-Yves AMBAUD	Conseiller municipal de Châtignac
	Jacques CHABOT	Conseiller municipal de Ladiville
	Christian CROIZARD	Conseiller municipal de Mansle
	Loïc DEAU	Conseiller municipal de Reignac
	Christophe DEMAILLE	Conseiller municipal de Condac
	Bernard MAUZÉ	Conseiller municipal de Gensac-la-Pallue

Membres de la commission désignés au titre des personnes qualifiées :

Membres titulaires		
	NOM – Prénom	Qualité
1	Fabien CHAZELAS	Chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine
2	Denis THILLARD	Géomètre-Expert
3	Nicolas GENAUD	Architecte
4	Olivier PUCEK	Directeur Général de LOGELIA
5	Patricia BEGEAULT-BAZIRE	Notaire
6	David TIREAU	Président de la SAFER

Article 2 : Le mandat des membres de la commission de conciliation s'achèvera au prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Les élus communaux cessent leur mandat lorsqu'ils perdent la qualité au titre laquelle ils ont été désignés.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de la Charente et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le 10 NOV. 2020
La préfète
Magali DEBATTE